



CAP - CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL



Par
apprentissage

LES METIERS :

Avec un CAP agricole Services aux Personnes et Vente en Espace Rural, vous pouvez travailler dans les domaines suivants :

Les services à la personne :

- Agent Service Hospitalier
- Assistante Maternelle
- Employé de Collectivité
- Auxiliaire de vie
- Animateur en centre de loisirs

L'accueil et/ou la vente :

- Employé de commerce
- Employé en chambre / tables d'hôtes
- Vente directe à la ferme / marchés locaux
- Employé en petite hôtellerie

LES CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être âgé de plus de 16 ans et de moins de 30 ans
- Jeune de 15 ans issu d'une 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA agricole
- 3 semaines en entreprise

Soit par an :

- 12 semaines au CFA agricole
- 35 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

Durée de la formation : 2 ans

Début de la formation : septembre

POURSUITES D'ETUDES :

- BAC PRO Services aux personnes et aux Territoires (au Lycée Beaulieu Lavacant)
- CAP Petite enfance puis concours ATSEM ou auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'État « Auxiliaire de vie sociale »
- Mention complémentaire « Aide à domicile »



www.epl.auch.educagri.fr
[@cfaa.du.gers](https://www.facebook.com/cfaa.du.gers)



LE CONTENU DE LA FORMATION :

Enseignements Généraux (environ 14h par semaine)	
Expression française et Communication	3h
Histoire - Géographie - Instruction civique	4h
Mathématiques	4h
Anglais	1h
Éducation Physique et Sportive	2h
Enseignements technologiques et professionnels (environ 21h par semaine)	
Biologie Humaine	2h
Connaissance des publics	2h
Économie familiale et sociale : <ul style="list-style-type: none"> • Animation • Cuisine et alimentation • Soins aux personnes • Linge et entretien des locaux 	6h
Techniques commerciales	4h
Module d'approfondissement : «Participer à la promotion de l'identité locale»	2h
Environnement socioéconomique de l'entreprise	1h
Bureautique, rapport d'activité	2h
Bilan et préparation des périodes en entreprise	2h



L'OBTENTION DU DIPLOME :

Le diplôme s'obtient :

- Pour 50% en contrôle continu tout au long de la formation
- Pour 50% en examen final

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

En choisissant l'apprentissage, vous devenez salarié d'une entreprise.
 Vous devez signer un contrat d'apprentissage avec **une entreprise publique ou privée**.
 Nous pouvons vous aider dans vos recherches.

LA GRILLE DE SALAIRE :

Salaire mensuel minimum		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
15 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC